



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune de TUGERAS-SAINT-MAURICE**

## **PROCES-VERBAL**

### **Séance du 29 janvier 2025**

**Date d'envoi de la convocation :** 23 janvier 2025

L'an deux-mille vingt-cinq, le mercredi vingt-neuf janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Tugéras-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Pierre AMAT, Maire ;

**Présent :** M. AMAT Pierre, Mme CHIRON Jeannie, M. DAVID Olivier, Mme DOUCIN Kati, M. MAURIN Stéphane, M. WARCHOLINSKI Julien et M. BOURGUIGNON Alain, Mme CHALOM Brigitte, Mme LARGEAU Agnès, M. BOUYER et M. CHARTIER Donovan

**Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :**

**Absent(s) non excusé(s) :**

**A été nommé(e) comme secrétaire de séance :** Mme Brigitte CHALOM

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire de Séance pris au sein du Conseil : Mme Brigitte CHALOM est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour la convention de mise à disposition pour l'abri-bus. Le conseil acceptant à l'unanimité, ce sujet sera mis à l'ordre du jour.

## I/ APPROBATION DES DERNIERS PV

Les Procès-Verbaux des conseils du jeudi 24 octobre et du jeudi 27 novembre 2024 sont adoptés à l'unanimité.

## II/ PROLONGATION DE L'OUVERTURE DE CREDIT EN ATTENTE DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune avait procédé à une ouverture de crédit de 150 000 € afin de faire face aux dépenses en attendant la perception des subventions et du remboursement de TVA. À ce jour, il reste 50 000 € à reverser.

Les recettes importantes attendues en 2025 sont les suivantes :

- Le remboursement de la TVA, estimé pour les mois de juin ou juillet,
- Une subvention d'environ 15 000 € pour les travaux d'enrobé projeté.

En attendant la perception de ces montants, Monsieur le Maire propose de prolonger l'ouverture de crédit afin d'assurer la continuité des paiements sans mettre en difficulté la trésorerie de la commune.

Un débat s'engage entre les membres du Conseil Municipal. Un conseiller estime que cette prolongation n'est pas nécessaire.

Après discussion, il est procédé à un vote en plusieurs tours :

- Premier tour : 2 votes contre, 4 abstentions, 5 votes pour
- Deuxième tour : 3 votes contre, 3 abstentions, 5 votes pour
- Troisième tour : 3 votes contre, 3 abstentions, 5 votes pour

Le Conseil Municipal adopte donc la prolongation de l'ouverture de crédit à l'issue du troisième tour de vote.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- **DECIDE à la majorité** d'autoriser la prolongation de l'ouverture de crédit à hauteur des besoins de la commune en attendant le versement des subventions et du remboursement de TVA.

## III/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'ABRI-BUS

Le Conseil Municipal, après les décisions antérieures ayant validé l'installation de l'abri-bus et l'utilisation d'une partie du terrain de Monsieur Stéphane Maurin, est saisi de la proposition de procéder à la signature d'une convention de mise à disposition. Cette convention aura pour objet de formaliser les modalités relatives à l'utilisation d'une partie du terrain de M. Stéphane Maurin pour l'implantation de l'abri-bus.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- **DECIDE à l'unanimité** de mandater Monsieur le Maire pour négocier et signer la convention de mise à disposition avec Monsieur Stéphane Maurin,
- De l'autoriser à conclure tout acte nécessaire à la mise en œuvre du projet.

### QUESTIONS DIVERSES :

- Le maire informe le Conseil Municipal que l'association "Vivre Ensemble" va effectuer un don de 6 000 € au profit des écoles de la commune.
- Le maire annonce que la commission des finances se réunira en février afin de débiter l'élaboration du budget communal pour l'année 2025.
- Un conseiller s'interroge sur d'éventuels travaux de rénovation pour la garderie de l'école. Le Maire répond que ces travaux ne seront pas réalisés pour le moment, car les subventions sont difficiles à obtenir. Toutefois, les enfants de la garderie ont pu être déplacés vers le pré-fabriqués, ce qui constitue une solution alternative.
- Le maire indique que les travaux de l'appartement situé en face de la mairie sont mis en attente pour l'année 2025 et ne seront pas réalisés cette année.
- Le maire informe le Conseil que la commune a commencé à établir des devis pour un dé-moussage de l'église, qui pourrait être remboursé à 80 %. Cependant, il faudra attendre une météo plus favorable pour approfondir la discussion. Plusieurs questions sont soulevées par les membres du Conseil : Quel type de produit sera utilisé ? Quelle sera son efficacité ? Serait-il préférable d'utiliser un échafaudage ? Le Maire conclut en indiquant qu'il va demander plusieurs devis afin d'évaluer la meilleure option.
- Le maire rappelle que l'installation des décorations de Noël a été réalisée par l'entreprise Maroc pour un coût de 1 000 €. Il précise que pour leur retrait, la commune a loué une nacelle pour 400 €.
- Le maire informe que le journal municipal 2024 est en fin d'impression. Il sera terminé sous peu et pourra être distribué dès demain.
- Un membre du conseil fait part au Conseil de la demande d'une habitante de Saint-Maurice, qui souhaite le remplacement d'un miroir dans un virage en face de chez elle. Il précise que le Conseil s'interroge sur la nature du terrain concerné : S'il s'agit d'un espace privé, la municipalité ne pourra pas intervenir. Il va se renseigner sur la propriété du terrain ainsi que sur le coût éventuel du remplacement.
- Le maire informe le Conseil qu'il faudra calculer le nombre d'heures effectuées par Emmy AUGER pour l'AFR afin de procéder à la facturation correspondante.

La séance est levée à 21h50.

La secrétaire de séance  
Brigitte CHALOM

le 4/04/25  


Le Maire  
Pierre AMAT

